

OBJET

PERSONNEL -
Besoins saisonniers ou
occasionnels.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
23/06/20

Date d'affichage :
07/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLEROT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction des Quartiers :

Afin d'organiser des activités en faveur des seniors durant l'été, il convient de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires, du 1^{er} juillet au 30 août 2020.

Dans le cadre des ALSH organisés dans les 3 centres sociaux municipaux durant les vacances scolaires, plusieurs postes doivent être créés :

- 14 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 1er juillet 2020 pour la préparation, puis du 6 au 24 juillet 2020 ;

- 14 emplois d'adjoint d'animation à temps complet, le 1er juillet 2020 pour la préparation, puis du 3 au 21 août 2020 ;

- 14 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet le 1er juillet 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 6 au 24 juillet 2020 ;
- 14 emplois d'adjoint d'animation, à temps complet le 1er juillet 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 27 juillet au 14 août 2020 ;
- 16 emplois d'adjoint d'animation à raison de 3 heures le 3 juillet 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires du 6 au 24 juillet 2020 ;
- 16 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 4 juillet 2020 et 2 heures le 1er août 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires du 3 au 21 août 2020 ;
- 24 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 19 au 23 octobre 2020 ;
- 24 emplois d'adjoint d'animation à raison de 3 heures le 19 octobre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 26 au 30 octobre 2020 ;
- 14 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 25 septembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires du 19 au 23 octobre 2020 ;
- 14 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 25 septembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires du 26 au 30 octobre 2020 ;
- 24 emplois d'adjoint d'animation, à temps non complet à raison de 14 heures 15 hebdomadaires du 21 au 24 décembre 2020 ;
- 24 emplois d'adjoint d'animation à raison de 3 heures le 21 décembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 14 heures 15 hebdomadaires du 28 au 31 décembre 2020 ;
- 14 emplois d'adjoint d'animation, à raison d'une heure les 5 et 19 décembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 21 au 23 décembre 2020 ;
- 14 emplois d'adjoint d'animation, à raison d'une heure les 5 et 19 décembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 28 au 30 décembre 2020 ;

Afin d'assurer l'encadrement d'adolescents lors de séjours vacances, il convient de créer 6 emplois d'adjoint d'animation à temps complet du 13 au 21 août 2020.

Par ailleurs, pour permettre l'organisation d'évènements ponctuels les samedis, il convient de créer 14 emplois d'adjoint d'animation à temps complet du 5 septembre au 31 octobre 2020.

Enfin, pour l'encadrement des ALSH le mercredi dans les 3 centres sociaux municipaux, il est également nécessaire de créer :

- 2 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 2 septembre 2020 pour la préparation, puis à temps complet du 9 septembre 2020 au 6 janvier 2021 ;
- 8 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 2 septembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 4 heures 45 hebdomadaires du 9 septembre 2020 au 6 janvier 2021.

- 3 emplois d'adjoint d'animation, à raison de 3 heures le 8 septembre 2020 pour la préparation, puis à temps non complet à raison de 4 heures 45 hebdomadaires du 9 septembre au 16 décembre 2020.

Pour la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse :

Dans le cadre des ALSH organisés pour les vacances d'été, plusieurs postes doivent être créés :

- 15 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 4 juillet 2020 pour la préparation, puis à temps complet du 6 juillet au 31 juillet 2020 ;

- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 2 heures le samedi 1er août 2020 pour la préparation, puis à temps complet du 3 au 21 août 2020.

Par ailleurs, des travaux sont programmés dans des écoles durant les vacances scolaires. Préalablement, il convient de déménager le mobilier. A l'issue des travaux et avant la rentrée, il convient d'assurer la réinstallation du mobilier et la remise en état de propreté des locaux. Cette situation génère un accroissement temporaire d'activité qui nécessite la création de postes dans les conditions suivantes :

- 10 emplois d'adjoint technique à temps complet du 6 juillet au 31 juillet 2020 ;

- 15 emplois d'adjoint technique à temps complet du 3 au 21 août 2020.

Afin d'anticiper l'augmentation des inscriptions en restauration scolaire au cours de l'année 2020/2021 et garantir un accueil de qualité (et notamment assurer un accompagnement adapté des enfants en situation de handicap), il convient de créer :

- 20 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires en charge de l'encadrement de ces enfants pendant le temps de la restauration, du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020, du 2 novembre au 18 décembre 2020, du 4 janvier au 19 février 2021, du 8 mars au 23 avril 2021, du 10 mai au 5 juillet 2021.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties d'écoles, soit : du 1er septembre au 16 octobre 2020, du 2 novembre au 18 décembre 2020, du 4 janvier au 19 février 2021, du 8 mars au 23 avril 2021, du 10 mai au 5 juillet 2021. Il convient donc de créer pour ces périodes les emplois suivants :

- 4 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires ;

- 12 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires ;

- 5 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires ;

- 3 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.

Pour la Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative :

Pour permettre l'organisation d'animations pendant les vacances d'été dans les quartiers, place de l'Hôtel de Ville et Plage de l'Etang d'Isle, il est nécessaire de créer plusieurs emplois, dans les conditions ci-après :

- 1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 28 heures 30 hebdomadaires, du 13 juillet au 15 août 2020 ;

- 8 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 13 juillet au 1er août 2020 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 13 juillet au 1^{er} août 2020 ;

- 8 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 4 au 15 août 2020 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 23 heures 45 hebdomadaires du 4 au 15 août 2020 ;

- 4 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 25 heures 30 hebdomadaires du 13 juillet au 9 août 2020 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures 30 hebdomadaires du 13 juillet au 9 août 2020 ;

- 4 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 25 heures 30 hebdomadaires du 11 au 30 août 2020 ;

- 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures 30 hebdomadaires du 11 au 30 août 2020 ;

- 2 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires du 13 juillet au 25 août 2020 ;

Etant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents non titulaires ;

2°) de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire suivante :

Grades	Echelon	IB	IM
Adjoint d'animation	1 ^{er}	350	327
Adjoint technique	1 ^{er}	350	327

Etant entendu que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-50145-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation